

| B    | AKOM   |
|------|--|
| 2    | 9. MAI 2017  |
| Reg. | Nr.  |
| DIR  |  |
| 80   |  |
| M    | 7  |
| IR   |  |
| TP   |  |
| KF   |  |
|      | The second secon |

Office fédéral de la communication OFCOM

Département des médias Rue de l'avenir 44 Case postale 2501 Bienne

Envoi par e-mail: rtvg@bakomadmin.ch

Sierre, le 24 mai 2017

Prise de position concernant les changements de l'ordonnance liée la loi sur la radio et la télévision (LRTv)

Madame, Monsieur,

Nous nous référons à votre mise en consultation de l'objet mentionné ci-dessus en date du 16 février 2017. Nous vous remercions pour la possibilité de fournir nos observations en la matière et avons l'avantage de vous adresser notre prise de position qui appuie et complète la prise de position portée par notre association Télésuisse.

Canal9 / Kanal9 salue les améliorations instaurées depuis l'acceptation de la nouvelle LRTv et la volonté d'introduire rapidement des améliorations structurelles pour les radios et télévisions privées concessionnées. Nous percevons, au travers de ce texte d'ordonnance, la reconnaissance du rôle majeur que jouent les télévisions régionales dans le paysage médiatique national et en faveur d'un service publique performant. Derrière ces mutations, nous sentons également l'envie de donner aux médias audiovisuels une certaine continuité et stabilité que nous saluons.

Concernant cette consultation, nous soutenons entièrement votre position de maintenir les zones de concession telles que présentées sur le plan national, ainsi que pour notre propre zone de concession. Par ce courrier, nous validons donc la proposition soumise à consultation.

Tout en demeurant à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire, nous vous remercions pour l'attention portée à notre courrier et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Canal9 / Kanal9

Vincent Bornet

Directeur

Copie:

- Etat du Valais, Chancellerie, Sion
- Telesuisse, Berne